



L'Associé Unique sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole,

**Le Président met aux voix les résolutions suivantes du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire figurant à l'ordre du jour :**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

*Approbation de la distribution de réserves déjà constituées*

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et pris acte du fait qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents, l'Assemblée Générale, **décide de la distribution de réserves déjà constituées d'un montant de soixante millions d'euros (60 000 000 €) au profit de l'Associé Unique dont la date de mise en paiement a été fixée ce jour.**

Cette somme sera prélevée sur le poste de réserves « autres réserves » déjà constituées aux titres des exercices précédents et dont les comptes ont déjà été approuvés.

**Cette résolution est adoptée.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour les formalités*

L'Assemblée Générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

**Cette résolution est adoptée.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président après lecture.



**Le Président**  
**BALT INNOVATION SAS**  
Représentée par Pascal GIRIN